

openlifestyle

KBRIO

Art de vivre et voyages

TARIF H.T : 01/01/2008 (en Euros)

DÉSIGNATION	PRIX
2 ^{ème} de couverture.....	7 000 €
3 ^{ème} de couverture.....	5 500 €
4 ^{ème} de couverture.....	9 000 €
Double d'ouverture.....	10 500 €
1 ^{ère} double page.....	9 000 €
Double page.....	8 500 €
Page face éditorial.....	6 000 €
Page face sommaire 1.....	5 200 €
Page face sommaire 2.....	5 000 €
1 ^{ère} page recto.....	4 700 €
Page.....	4 500 €
1/2 page.....	2 400 €

DÉGRESSIFS ET REMISES

Remise professionnelle : 15 %

Fidélité :

2 insertions : 10 %,

3 insertions : 15 %,

4 insertions et + : 25 %



ÉLÉMENTS TECHNIQUES

Format rogné : 225 x 280 mm

132 pages, dos carré collé

Papier couché brillant 115 grs

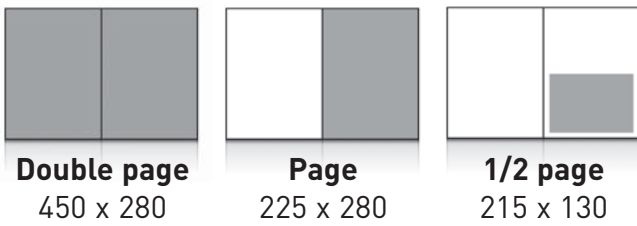
Couverture couché brillant 250 grs

5 mm de fond perdu autour des formats "plein papier". Les traits de coupe doivent-être à 5 mm du bord de page.

Les fichiers à fournir doivent être en :

- **Quadri, PDF Haute Déf ou Tiff ou Eps, Résolution 300 dpi.**

Tout fichier doit être accompagné d'une épreuve étalonnée couleur. La superposition des 4 couleurs est fixée à 320 %.



LE MAGAZINE

Magazine consacré à l'art de vivre et aux voyages en automobile.

Saisonnier, 4 numéros par an

Dates de parution : 21 mars, 21 juin, 21 septembre, 21 décembre

LA DIFFUSION

Papier

Tirage : 35 000 ex

Prix : 5,50 €

Distribution : NMPP

DigiMag

Téléchargement du magazine sur kbrio.fr

Prix : 2 €

Paiement par Allopass

Contact pub : publicite@kbrio.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1 • Toute souscription d'un ordre de publicité implique l'acceptation entière et sans réserve des conditions générales de vente et de règlement.

2 • La publicité paraît sous la seule responsabilité de l'annonceur. Silver Presse se réserve le droit de refuser, à tout moment, une insertion qui, par sa nature, son texte ou sa présentation paraîtrait contraire à l'esprit de la publication ou serait susceptible de provoquer des protestations de ses lecteurs ou de tiers.

3 • Aucune réclamation ne sera admise, si elle n'a pas été effectuée par écrit dans les huit jours suivant la date d'insertion. En cas de contestation, celle-ci sera soumise à la juridiction du Tribunal de Commerce de Paris.

4 • L'annonceur est seul responsable du paiement des publicités parues aux conditions définies sur le tarif, même en cas de mandatement d'une agence.

5 • Toutes taxes présentes ou futures sont à la charge de l'annonceur et facturées en sus.

6 • Le défaut d'exécution d'une ou plusieurs insertions ne donne droit à aucune indemnité et ne peut dispenser du paiement des annonces justifiées.

7 • Silver Presse se réserve le droit de modifier ses tarifs et leurs conditions d'application, sans délai.

8 • Facturation

Pour les nouveaux clients, la publicité est payable à la remise de l'ordre. Pour les clients réguliers, à condition de présenter des garanties de paiement qui devront recevoir notre agrément, le règlement s'effectuera :

→ **par chèque ou par virement à 30 jours fin de mois.**

Un escompte au taux de 1 % est consenti pour un règlement à réception de facture.

Clause d'intérêt de retard : En cas de non-paiement de nos factures aux échéances fixées, les sommes dues porteront intérêts, de plein droit et sans mise en demeure, au taux de 2 % par mois, sans que cette cause nuise à l'exigibilité de la dette.

Clause pénale : En cas de recouvrement contentieux confié à un cabinet de recouvrement, les sommes dues seront majorées d'une indemnité de 20 % à titre de clause pénale, outre les intérêts légaux et frais judiciaires éventuels sur le montant de l'impayé.

Il est expressément convenu que le défaut de paiement à l'échéance d'une seule facture ou traite entraîne l'exigibilité immédiate de toutes les factures non échues. En cas de contestation, le Tribunal de Commerce de Paris est seul compétent.

9 • Tout paiement sous forme d'échange publicitaire en contre-partie de marchandises, d'espaces ou de services fera l'objet d'un contrat écrit qui prévoira les conditions de paiement.

10 • Toute information publicitaire à caractère rédactionnel doit être précédée du mot « PUBLICITE ou « COMMUNIQUE ».

11 • Remises et dégressifs

L'ensemble des remises et dégressifs donnera lieu à une régularisation annuelle. Le nombre de parutions servant

à la détermination du taux de dégressif est calculé sur la base de l'ensemble des insertions payantes annuelles de l'annonceur.

New business : cette remise s'applique à tout annonceur n'ayant pas fait paraître de publicité dans KBRIO depuis au moins 1 an.

Fidélité : ce dégressif est réservé à l'annonceur ou à un groupe d'annonceurs sur la base du nombre d'insertions annuelles par lui ou par son (ou ses) mandataire(s), pour son compte.

Remise professionnelle : réservée aux mandataires, une remise de 15 % sera appliquée sur le montant hors taxe facturé, minoré des dégressifs.

Les dégressifs et remises sont calculés en cascade.

Les engagements pour l'année devront être honorés pour bénéficier des dégressifs ; en cas d'interruption de campagne, une facture de rattrapage sera adressée au prorata des annonces insérées.

12 • Les frais techniques et taxes diverses ne sont pas inclus dans les droits d'asile des tarifs ci-joints. Ils donneront lieu à une refacturation indépendante.

13 • Mandataire

Une attestation de mandat stipulant expressément à qui incombe de l'agence ou de l'annonceur la gestion du flux financier, doit être transmise à Silver Presse au plus tard lors de la remise de l'ordre. Un original de la facture sera envoyé à l'annonceur.

14 • Annonceurs

Un annonceur, faisant partie d'un groupe de sociétés, a droit aux conditions applicables à ce groupe. Le groupe étant défini comme l'ensemble des sociétés détenues à au moins 50% par une même entité juridique.

15 • Annulation

Pour être acceptées, les demandes d'annulation ou de report devront être notifiées par écrit ou par fax, 3 semaines avant la parution. En cas d'annulation dans un délai inférieur, le montant sera dû en totalité.

16 • Magazines hors série

Le même dégressif sera appliqué aux magazines hors série du titre. Une insertion dans un hors série du titre sera considérée comme une insertion supplémentaire au contrat établi avec le trimestriel.

Les insertions publicitaires dans ces magazines hors série font l'objet d'une tarification différente de celle de «-KBRIO-». Un tarif spécifique sera communiqué 2 mois avant la date de chaque bouclage.

17 • Les documents d'impression doivent être parvenus au service publicité 3 semaines avant la date d'impression. Ils doivent comporter les indications nécessaires à la bonne reproduction. Les documents d'impression et photos, sauf demande express, seront conservés par Silver Presse. Le journal dégage toute responsabilité sur la reproduction des annonces cou leur livrées sans épreuve générée d'après le document d'impression fourni. En cas de litige, le Tribunal de Paris est seul compétent.

Silver Presse

13, rue Cortambert

75116 Paris

Tél. : +33 1 45 04 29 92 • Fax : +33 1 45 04 29 91

publicite@kbrio.fr

www.kbrio.fr